

Le Trait d'Union



SOMMAIRE

L'EDITORIAL DU MAIRE

DECISIONS DU CONSEIL

LA PRINCESSE ANNE
D'ANGLETERRE EN VISITE À
ROYAUMONT

PROGRAMME DE LUTTE CONTRE
LES INONDATIONS

NUIT DE LA CHOUETTE

BLANCHE FESTIVAL

RÉCITAL SIMON SHEMBRI

INAUGURATION DE LA SALLE DE
MUSCULATION

ASNIERES SUR OISE
BAILLON • ROYAUMONT

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE D'ASNIERES SUR OISE • AVRIL 2005 • N°44



La PRINCESSE ANNE D'ANGLETERRE
en conversation avec
Monsieur FRANCIS MARECHAL,
Directeur Général de la
FONDATION ROYAUMONT.

COMMÉMORATION EN MÉMOIRE DES FEMMES ÉCOSSAISES À ROYAUMONT

Le 2 février dernier, l'abbaye de Royaumont recevait son altesse la Princesse Royale ANNE D'ANGLETERRE pour la commémoration de l'action et du courage des femmes écossaises^(*), infirmières qui ont soigné tant de blessés à l'Abbaye de Royaumont transformée en hôpital qui fut le plus important en France au cours de la guerre de 1914 - 1918.

Cette cérémonie, qui eue lieu en présence de nombreuses personnalités politiques ou civiles, et, outre la Princesse Anne d'Angleterre, de Monsieur Jack McConnell, Premier Ministre d'Écosse a été ponctuée par un message de La Princesse, la plantation d'un Sorbier en souvenir de cette journée historique (selon la légende et les traditions, les Écossais lui attribuaient le pouvoir de chasser les mauvais esprits près des maisons) et suivie d'un opéra comique.

HW

(*) Voir tous les détails de cette période historique sur le site d'Asnières sur Oise (<http://www.ville-asnieres-sur-oise.fr/HISTOIRE-dames-ecossaises.html>).

Lire également votre Trait d'Union n° 33.

ICI
DE 1915 A 1918
MISS FRANCES IVENS C.B.E. M.S. LOND
ETANT MEDECIN CHEF
DU SCOTTISH WOMENS HOSPITAL
ETABLI DANS L'ABBAYE DE ROYAUMONT
PAR LA BONNE GRACE DE SON PROPRIETAIRE
M. EDOUARD GOUIN
ET LA GENEROSITE DE DONATEURS BRITANNIQUES ET ALLIES
DIX MILLE HUIT CENT SOIXANTE ET UN
SOLDATS FRANCAIS BLESSES
RECURENT DU PERSONNEL EXCLUSIVEMENT FEMININ
LES BIENFAITS D'UN DEVOUEMENT
SANS LIMITE

© photo: Gaupitt, GeoGowald

Editorial



ASNIÈRES SUR OISE
BAILLON • ROYAUMONT

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Vous êtes très nombreux à vous interroger sur le devenir de la friche industrielle située à l'entrée de notre village. Si les dangers de pollution aérienne sont aujourd'hui écartés, il n'en reste pas moins que, s'aventurer sur le site qui est interdit à toutes personnes, représente un danger réel.

Des travaux considérables de dépollution ont été engagés par le propriétaire, la société VULLI, consistant à faire retirer et retraiter 300 fûts de produits toxiques, démonter et retraiter 3 transformateurs au pyralène, à démolir des bâtiments en ruine, enlever

et traiter des centaines de m³ de terres souillées.

Suite à une analyse simplifiée des risques faite par la DRIRE (Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement) le site a été déclaré interdit à toute nouvelle affectation ou nouvelles constructions et présence de personnes, dans l'attente d'une étude détaillée des risques.

Il faut en effet savoir que le site est situé au-dessus de la nappe phréatique qui alimente les champs captant d'Asnières sur Oise fournissant l'eau potable à 22 communes situées dans l'Oise et le Val d'Oise. C'est la raison pour laquelle 3 piézomètres, instruments de mesures, ont été installés.

L'étape suivante consisterait à effectuer une étude détaillée des risques, mais elle ne peut être autorisée et engagée que par le propriétaire qui a déjà engagé des sommes importantes dans la dépollution du site. Toutefois, et c'est bien l'intérêt de tous les acteurs locaux, la commune, le Parc Naturel Régional Oise Pays de France, le Conseil Général du Val

d'Oise, le Conseil Régional d'Ile de France, voire l'État, qui pourraient co-financer cette étude qui permettrait de connaître précisément la situation du sol et sous-sol du site et son devenir.

C'est une de mes priorités pour la deuxième partie de notre mandat, mais ce n'est pas une tâche simple, car le résultat dépend de très nombreux facteurs.

Si la volonté des élus est partagée par tous les acteurs de ce dossier, nous devrions pouvoir trouver le chemin qui pourrait conduire à l'aboutissement d'un dossier ouvert depuis de nombreuses années.

Claude KRIEQUER, votre Maire



GRANDE RUE

Les travaux de la Grande rue vont se poursuivre en 3 tranches :

- . du carrefour des rues de Toutedville, Royaumont et Grande rue à la rue des Jardins,
- . de la rue des Jardins à la rue Delchet,
- . entrée d'Asnières côté Viarmes et entrée d'Asnières côté Noisy.

Le calvaire a été démonté pour être restauré puis réinstallé.

Nous rappelons que ces opérations sont réalisées par le Conseil Général (dans le cadre de la requalification de la grande rue) et la Commune. Nous vous prions de bien vouloir nous excuser pour le retard pris dans la réalisation de ces travaux.

PLACE DES MARTYRS DE CHÂTEAUBRIANT RUE PIERRE BROSSOLETTE

Dans le cadre du TRASERR Sécurité-Ecole, les abords de l'école Blanche de Castille ont été sécurisés.

RUE DES AJEUX

En raison de l'absence de subvention, les travaux rue des Ajeux seront réalisés en 2 phases :

- réfection des trottoirs,
- voirie (en 2006).



L'HAMEÇON VALDOISIEN

Samedi 12 février, l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique l'Hameçon Valdoisien tenait son assemblée générale ordinaire à VIARMES, commune de son siège social.

Après une présentation de l'habituel bilan financier par le trésorier, le président a présenté le bilan moral de l'Association en rappelant les diverses actions des élus et leur implication au sein des différentes manifestations et réunions de l'année 2004 :

- l'enquête publique sur l'opération de dragage de l'Oise. Il a remercié à cette occasion, les pêcheurs qui furent nombreux à y participer, ce qui a permis de bonnes remarques des commissaires enquêteurs ;
- l'engagement de l'association au sein du comité consultatif du syndicat mixte d'aménagement des berges avec deux autres associations agréées de pêche, la Tanchette et la Vandoise ;
- la Fête de la Pêche 2004 qui fut, comme les années précédentes, un succès, mais qui ne sera pas renouvelée ;
- les changements programmés pour 2007 avec une nouvelle Loi Pêche et le remplacement du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) par Un Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- il a rappelé que les pêcheurs détenaient entre autre un droit de pêche sans supplément dans l'étang du Val de PERSAN avec un projet d'un enduro carpes en Juin et pour lequel l'association sera représentée par une équipe ;
- que l'étang de Vallières n'était toujours pas en travaux.
- il a terminé par le rappel de l'engagement de l'association au travers de la pêche de compétition qui représente la facette « sport » de la pêche en collaboration avec le club de l'Hameçon club SENSAS présidé par Eric MENVEUX depuis 20 ans, élu au conseil d'administration de l'Hameçon Valdoisien et avec le tout nouveau club des Pêcheurs du Haut Val d'Oise présidé par Sandra LEILLET également élue au conseil d'administration de l'Hameçon Valdoisien.

Après cette réunion, les Pêcheurs ont accueilli Daniel DESSE, Conseil général et Maire de Viarmes, Hervé WINDELS, 1er adjoint au Maire d'Asnières, Roger ADOT, Maire-adjoint de Viarmes chargé des associations et Jean-Pierre GODET, Président du Comité Départemental des Pêcheurs de compétition.



Après le discours du Président et les interventions de Daniel DESSE, Hervé WINDELS a terminé son intervention en remettant les palmes de Bronze à deux Domontois et un Persannais très engagés tant au sein de l'Hameçon Valdoisien que de l'Amicale des Pêcheurs de la Thève, Monique et Claude CAUDRON et André LETTELIER pour leurs nombreuses années de bénévolat. Avant le traditionnel pot de l'amitié, Hervé WINDELS avait en charge d'annoncer le départ de la région d'une figure de la pêche locale et Asniérois en la personne de Michel DUBOIS et de lui remettre avec Daniel DESSE les cadeaux offerts par les élus des conseil d'administration au sein desquels il siégeait. Un moment emprunt de beaucoup d'émotions.

Retrouvez des informations sur l'Hameçon Valdoisien et les clubs de compétition sur le portail de la Pêche en Val d'Oise : <http://perso.wanadoo.fr/la.peche>

Michel COLLIN

Photo : de gauche à droite : Roger ADOT, Daniel DESSE et Hervé WINDELS.

Mis à l'honneur : Monique CAUDRON, Claude CAUDRON, Michel DUBOIS et André LETTELIER

OUVERTURE DE LA PÊCHE DE LA TRUITE À ASNIÈRES SUR OISE

Avis aux amateurs de pêche de truites : l'Amicale des Pêcheurs de la Thève et de l'Ysieux informe les pêcheurs que depuis le samedi 19 Mars 2005 la saison de pêche à la truite est ouverte.

L'amicale vous propose une petite rivière très poissonneuse dans un cadre de verdure exceptionnel à Asnières-sur-oise. La Thève dans le val d'Oise est une rivière de 2e catégorie et les truites sont essentiellement des arcs-en-ciel dont la pêche est ouverte toute l'année. Vous pourrez également y pêcher d'autres poissons comme (gardons, goujons, perches, brochets,...).

Pour être en règle vous devrez être titulaire d'une carte de pêche munie d'une taxe piscicole et d'un supplément de 53,50 euros pour l'année. La pêche est ouverte toute l'année sauf les vendredis précédents les déversements de truites qui sont indiqués sur la carte.

Les cartes sont en vente :

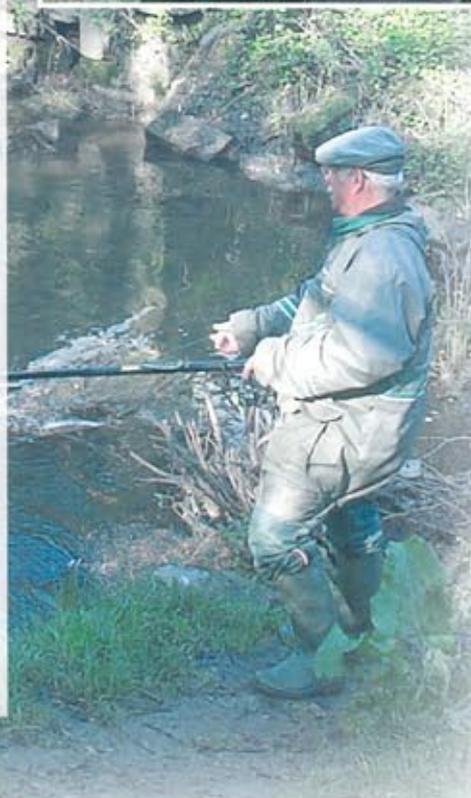
- à Luzarches : CAP NATURE.
- à Viarmes : Bar des TILLEULS (à coté de l'église).
- à l'Isle-Adam : DECATHLON.

L'OUTIL EN MAIN

L'Outil en Main est heureux d'accueillir deux nouvelles personnes parmi ses intervenants : Yolaine Carnet-Complain et Jean Royer, artisan à la retraite venus prêter main forte à Pierre Leroux et Michel Guérin.

Depuis bientôt 10 ans, grâce à l'Outil en Main, des hommes et des femmes de métier transmettent leur savoir faire aux jeunes dès l'âge de 9 ans : initiation au travail du bois, du métal, de la faïence, de la soudure à l'étain, à la réalisation d'objets décoratifs... Nous sommes toujours à la recherche de matériaux fort chers pour notre petite association, alors si vous avez chez vous du bois, du carrelage, du tissu, de la petite mercerie Vous ferez le bonheur de nos apprentis en herbe ! Vous pouvez déposer vos dons le mercredi de 14 heures à 17 heures dans nos locaux : 17, rue Pierre Brosolette. La remise des diplômes aura lieu le 4 juin à 11 heures. Merci.

LE NETTOYAGE DE
PRINTEMPS DU MARAIS DE
BAILLON ET DES BERGES DE LA THÈVE
organisé par la SAB a eu lieu le 9 avril.





PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de l'Ysieux (S.I.A.B.Y.), ayant en charge l'aménagement hydraulique de la vallée de l'Ysieux, a entre autre pour objectif de protéger les secteurs urbanisés de fond de vallée contre les inondations. La réhabilitation des zones humides existantes du bassin versant de l'Ysieux permettra de maîtriser les crues de la rivière, consécutives aux intempéries, et de réaliser cet objectif.

Ce projet a fait l'objet d'une étude, dans laquelle ont été décrits les aménagements à y apporter, afin d'une part d'utiliser ces zones comme zones de stockage, et d'autre part de remettre en valeur le milieu naturel. Ces travaux font partie du futur Contrat de Bassin de l'Ysieux, fruit des conclusions du Schéma Directeur d'Assainissement, gestion de l'eau et mise en valeur du milieu naturel du bassin de l'Ysieux, dont la signature est prévue pour fin 2006.

Les sites du marais du Gouy et du marais de la Flèche ont été retenus pour une première phase de travaux, le marais de Fosses-Bellefontaine fera l'objet d'une seconde phase de travaux, ultérieurement. Les marais du Gouy et de la Flèche ont été choisis du fait de leurs caractéristiques topographiques, géologiques, hydrologiques et grâce à leur localisation. En effet, ces deux sites sont localisés en fond de vallée et en amont hydraulique de Chaumontel, commune fréquemment inondée. Du point de vue hydraulique, le principe consiste à réguler les débits de l'Ysieux au droit de chaque site, en période de crue. Les eaux

excédentaires seront alors stockées au niveau de zones d'expansion de crue, avant d'être rejetées dans les cours d'eau suivant un débit acceptable pour le milieu.

Ainsi, des déversoirs existants seront réhabilités sur l'Ysieux. Le déversoir du marais de la Flèche sera équipé d'une passe à poissons permettant ainsi la libre circulation des poissons. De plus, deux chemins de hauteur inférieure à 1 mètre seront rehaussés au droit de chaque site. Ils auront pour rôle de permettre le stockage des eaux dans chaque marais avant leur rejet dans l'Ysieux.

Élimination des volumes de stockage disponibles dans les zones humides :

Zone humide	Volume de stockage
Marais du Gouy	80.000 m ³
Marais de la Flèche	15.200 m ³



Vue du déversoir existant
Marais de la Flèche

D'autre part, ces projets contribuent à renforcer les zones humides permettant d'engager à plus long terme des mesures d'aménagement et d'entretien à vocation écologique diversifiant les habitats naturels et augmentant la valeur biologique des milieux environnants.

Ces projets nécessitent une demande d'Autorisation au titre de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Cette procédure d'une durée totale de 1 an a été déposée à la Préfecture du Val d'Oise début décembre 2004. De ce fait, les travaux devraient se dérouler fin 2005 - début 2006 après enquête publique.

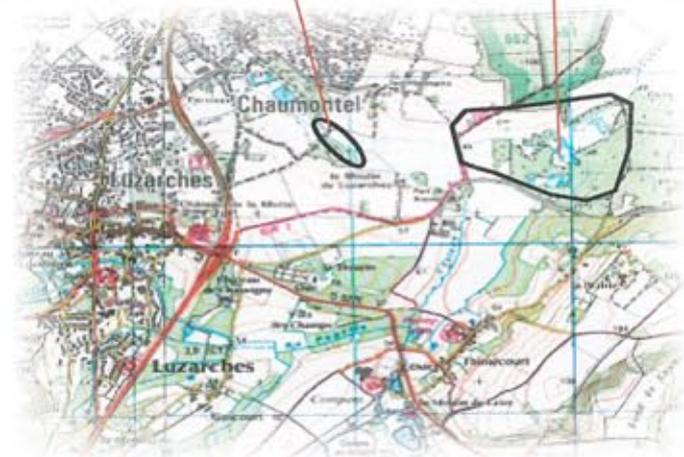
S.I.A.B.Y.



Marais de la Flèche



Marais du Gouy



**PRÉVENTION DES ACCIDENTS
DOMESTIQUES**

48-50 avenue d'Enghien-les-bains
93800 Epinay sur Seine
Tél 01 48 41 00 57 • Fax 01 48 41 08 55
Email : contact@ipad.asso.fr
Site internet : www.ipad.asso.fr

Organisme de Formation agréé sous le n° 11 93 04175 93

A compter du 28 mars 2005, l'IPAD proposera deux nouvelles animations :

- La maison géante : http://www.ipad.asso.fr/index_fichiers/maison_geante.htm

Une animation ludo-pédagogique, rendant les adultes acteurs de la vie quotidienne de leurs enfants à la maison La maison géante IPAD est une maison telle que la voit un enfant de 2 ans. Les dimensions sont multipliées par 2 et les poids par 6.

- La maison mini : http://www.ipad.asso.fr/index_fichiers/maison_mini.htm

La maison mini IPAD est une représentation sur panneaux (2,40 m X 0,80 m) d'une cuisine et d'une salle de bain, permettant de sensibiliser les enfants aux risques particuliers d'un milieu familial grâce à 60 vignettes repositionnables et d'un livret très complet pour l'animateur. Nous vous invitons à venir consulter ces animations sur notre site internet : www.ipad.asso.fr

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Jean-Paul LECHIEN - Président de l'IPAD

Des questions ou commentaires ?

Envoyez-nous un courrier électronique à

l'adresse contact@ipad.asso.fr ou appelez le numéro 01.48.41.00.57

COPROPRIÉTÉ

La Chambre Syndicale des Propriétaires et Copropriétaires de Paris et de France (CSPC) vous reçoit pour vous renseigner, vous conseiller et vous aider à régler tous vos problèmes de propriété et de copropriété, au mieux de vos intérêts. Une équipe de Juristes spécialisés et bénévoles est à votre service. L'important n'est pas de savoir ce qu'est la loi, mais comment la faire appliquer.

Permanences sans rendez-vous :

Tous les Lundis de 10h00 à 12h30 :
Mairie du 8ème arrondissement - 3, rue de
Lisbonne - 75008 PARIS

Tous les Mercredis de 14h30 à 17h30 :
Mairie du 9ème arrondissement Porte D - Rez
de Chaussée - 6, rue Drouot - 75009 PARIS
Tél : 01 46 01 00 21

Email : cspcidf@wanadoo.fr

Site internet : <http://www.cspc.asso.fr>

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
DE LA CAF**

Du 1^{er} mars au 1^{er} juillet 2005, plus de 148.000 foyers devront remplir et renvoyer à la Caf du Val d'Oise leur déclaration de ressources 2004. Rapide, sûr et facile sur le www.caf.fr !

La Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise va adresser très prochainement à ses allocataires un formulaire de déclaration de ressources à compléter et à lui renvoyer. Les allocataires pourront saisir leur déclaration en ligne sur le www.caf.fr dès le 1^{er} mars 2005. Chaque allocataire pourra y accéder avec son numéro d'allocataire et son code confidentiel(*), Simple, rapide et sécurisé, ce remplissage en ligne évite la contrainte du renvoi de la déclaration par courrier. En 2004, près de 8000 foyers ont rempli leur déclaration de ressources via Internet (près de 2000 foyers en 2003). Cette déclaration est très importante. En effet, c'est à partir des renseignements fournis que la Caf va calculer le montant des allocations soumises à condition de ressources pour la période du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2006. Le renvoi de cette déclaration par Internet ou par courrier à la Caf est donc indispensable pour bénéficier de toutes les prestations auxquelles les familles ont droit (allocation de rentrée scolaire, aides au logement, etc...). Plus de 148.000 foyers perçoivent au moins une prestation soumise à condition de ressources et sont donc concernés par cette déclaration de ressources.

Des services d'information spécifiques pour aider les allocataires :

Pour aider les usagers à remplir leur déclaration de ressources 2004, un service de renseignements téléphoniques « spécial ressources » au 0 820 25 25 25 (0,118 euros/mn) est mis en place. En appelant ce numéro ou en consultant notre site Internet www.caf.fr rubrique « Infos pratiques », chacun pourra connaître les revenus à déclarer, trouver toutes les informations (conditions, montants, démarches) sur les prestations qui dépendent de ses revenus et calculer, par exemple, son aide au logement. Ces services sont accessibles 7 jours sur 7, 24 heures sur 24.

Un numéro de téléphone unique et une adresse unique pour se simplifier la CAF :

3 services en 1 au 0 820 25 9510 (0,112 euros la première minute puis 0,118 euros les minutes suivantes, à partir d'un poste fixe) pour obtenir des informations générales sur la Caf, accéder à son dossier ou joindre un conseiller (du lundi au vendredi de 9h à 16h30).

Et pour expédier ses courriers :

**Caisse d'allocations familiales du Val d'Oise
Quartier de la préfecture - 2, place de la pergola
95018 CERGY - PONTOISE CEDEX**

(*) Attention, un allocataire ne pourra pas déclarer en ligne ses ressources si, en plus de ses ressources et de celles de son conjoint, concubin ou pacsé, il doit déclarer les revenus d'autres personnes (enfant, personne à charge). De même, il ne pourra pas utiliser la télé déclaration si sa situation a changé par rapport à celle que connaît la Caf (séparation, vie de couple, changement d'adresse).

**7^E SALON DE LA CRÉATION ET DE LA
REPRISE D'ENTREPRISES EN VAL D'OISE,
UN RENDEZ-VOUS... CAPITAL.**

Capital, le Salon de la Création et de la Reprise d'Entreprises en Val d'Oise 2005 le sera plus que jamais pour les porteurs de projet de création ou de reprise d'entreprises ainsi que les patrons de jeunes pousses.

Et pour cause, En partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Val d'Oise-Yvelines, la Chambre de Métiers du Val d'Oise et la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, le Conseil Général du Val d'Oise - son organisateur via le Comité d'Expansion Economique du Val d'Oise - a encore bien fait les choses pour répondre à tous les besoins du public auquel il s'adresse. De l'exposition d'une soixantaine d'acteurs impliqués aux ateliers-débats et témoignages d'entrepreneurs ou d'autres parties prenantes en passant par des espaces dédiés à la reprise d'entreprises, aux documentations et, innovation, aux opportunités européennes, on pourra y trouver tous les produits, services, conseils, aides, idées.... Utiles. En prime, ce Salon accueillera les cérémonies de remise de distinctions du Prix départemental du jeune créateur d'entreprise et du concours Imagine ton entreprise.

Lundi 11 avril (14h-19h)

et mardi 12 avril (10h-19h)

Parc des Expositions

Saint-Martin de Cergy-Pontoise

Tél : 01.45.56.50

Courriel : salon@lautreagence.fr

Site web : www.lautreagence.fr

Contact : Christelle MICHEL

TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Finances



ASNIERES SUR OISE
BAILLON • ROYAUMONT

En 2004, le Conseil Municipal, après avoir écouté les Asniérois qui ont participé à la réunion publique que nous avons organisée, a voté l'adhésion à la Communauté de Communes « CARNELLE PAYS DE FRANCE » constituée sur la base du périmètre du Canton de Viarmes soit des communes de : ASNIERES SUR OISE, BAILLET EN FRANCE, BELLOY EN FRANCE, MAFFLIERS, MONTSOULT, NOISY SUR OISE, SAINT MARTIN DU TERTRE, VIARMES, VILLAINES SOUS BOIS, SEUGY.

En ce qui concerne la commune d'Asnières Sur Oise, vos délégués élus par votre Conseil Municipal sont les suivants :

- Claude KRIEGUER & Hervé WINDELS, délégués titulaires
- Ginette BIANCHI & Michelle POITEVIN, délégués Suppléants.

Les commissions qui ont été créées au sein de la Communauté de Communes « CARNELLE PAYS DE FRANCE » sont les suivantes :

- Commission Finances et Administration Générale
- Commission Aménagement de l'Espace Communautaire – Voirie – Environnement et Cadre de Vie
- Commission Développement Touristique
- Développement Économique

- Commission Équipements Culturels et Sportifs
- Politique en faveur des Jeunes
- Commission Communication et évolution de la Communauté de Communes

En matière de fiscalité, la Communauté de Communes « CARNELLE PAYS DE FRANCE » a opté pour la fiscalité additionnelle en lieu et place de la Taxe Professionnelle Unique.

En conséquence, le 16 mars 2005, le Conseil Communautaire, faisant suite au débat budgétaire du 9 mars 2005, a voté les taux de fiscalité additionnelle suivants, que vous retrouverez sur votre feuille d'impôt :

Taxe d'habitation : 0,215 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 0,191 %
Taxe professionnelle : 1,257 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1,230 %
Total du produit attendu : 149.986 €

HW

Le 16 mars 2005, les délégués des communes à la Communauté de Communes « CARNELLE PAYS DE FRANCE » ont adopté le budget de fonctionnement et d'investissement 2005 dont nous présentons ci-dessous les chapitres qui le composent :

BUDGET PRIMITIF 2005 COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE France			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Nature	Montant	Nature	Montant
Charges à caractère général	285 700,00	Impôts et Taxes (*)	2 167 946,00
Charges de Personnel	4 800,00	Dotations & Participations	119 000,00
Autres Charges de Gestion (*)	2 057 397,96	Excédent antérieur reporté	81 951,96
Virement à la section investiss	21 000,00		
Total des dépenses	2 368 897,96 €		2 368 897,96 €

(*) Dont 2 017 946 au titre de la Taxe sur les Ordures Ménagères
 (Compétence déléguée à la Communauté de Communes par les Communes membres)

BUDGET PRIMITIF 2005 COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE France SECTION INVESTISSEMENT							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Nature	Restes à réaliser 2004	Budget Primitif 2005	Budget + Restes à réaliser	Nature	Restes à réaliser 2004	Budget Primitif 2005	Budget + Restes à réaliser
Frais d'études	13 156	20 000	33 156	Virement de la section de foctionnement		21 000	21 000
Matériel de Bureau		1 000	1 000	Affectation 2004		13 156	13 156
Total dépenses			34 156	Total recettes			34 156



RENCONTRE CHORALES

Samedi 29 janvier a eu lieu la 1^{ère} Rencontre Chorales d'Asnières sur Oise.

Sur une initiative de l'association Double Jeux et en particulier de son président, Pascal Carbillet, trois groupes vocaux se sont produits :

- la chorale du C.E.P de Beaumont sur Oise,
- AMALGAME, groupe vocal qui réunit admirablement le chant et la danse,
- DOUBLE JEUX, dont le répertoire moderne présente des chansons de Jonasz, d'Eddy Mitchell, de Souchon....

Devant le succès de cette soirée à guichet fermé, nous souhaitons que cette manifestation devienne pérenne et accueille de nombreux groupes vocaux.

Pour tous renseignements : Pascal Carbillet
06.82.92.36.06 PM



LOCAL DES JEUNES

Le local est ouvert deux fois par semaine à l'étage de la maison du village.

Les adolescents qui souhaitent mettre en place des projets (artistiques, sportifs, associatifs ou de loisirs...) ont la possibilité de se retrouver au local afin de venir en discuter avec d'autres jeunes et une animatrice.

Dans le but d'offrir aux jeunes la possibilité de se rencontrer et de partager des passions et des loisirs communs (sorties ciné, piscine, concerts...) nous vous attendons nombreux dans un lieu convivial et chaleureux.

Les horaires d'ouverture sont les suivants : le mercredi de 13 heures à 18 heures et le samedi de 13 heures à 16 heures.

FANNY PARIS

MAISON DU VILLAGE : PLACE AU ROCK'N'ROLL !



Le groupe ROXETERA s'est produit le samedi 12 mars à la Maison du Village. Ce groupe composé de 5 jeunes musiciens nous a proposé un concert reprenant des morceaux connus d'ACDC, Pink Floyd, Rolling Stones, Joe Cocker, Maroon5, mais aussi des compositions personnelles. Cette soirée fut une réussite et le public a répondu présent.

BLANCHE FESTIVAL

Samedi 9 avril a eu lieu à la Maison du Village, le 1^{er} festival de musique d'Asnières sur Oise. En collaboration avec plusieurs jeunes d'Asnières et en particulier Syntia et

Loris, quatre groupes se sont produits :

- TRAPNESS (métal alternatif)
- IRRADIUM (rap métal)
- ROXETERA (Rock)
- MELG (Rock)

Ces concerts gratuits étaient ouverts à tous. Merci d'être venus nombreux soutenir le projet artistique de nos jeunes asniérois. Si le succès accompagne cette manifestation, d'autres concerts seront programmés le 16 juillet et le 8 octobre avec comme thèmes ragga, reggae, hip-hop...

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à contacter le 06.87.28.17.93 PM

RÉCITAL SIMON SCHEMBRI À L'ÉGLISE ST RÉMY

De double nationalité Maltaise et Française, Simon Schembri est issu d'une famille de musiciens. Il étudie la guitare à l'âge de 6 ans et réalise ses premiers concerts télévisés à 9 ans.

A 13 ans, il obtient la licence de Concertiste à la Royal Schools of Music de Londres. Il s'établit à Paris où il termine ses études avec Alexandre Lagoya. Premier prix à l'unanimité du Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, il devient par la suite médaille d'or de la fondation Yehudi Menuhin et de la fondation Cziffra, puis lauréat de la guitar foundation of America et de la fédération américaine Young Concert Artist. Il a participé à plus de 600 concerts, en France, Pologne, Turquie, Angleterre, Allemagne, Espagne. Il participe à de nombreux festivals. En 1998, il crée le premier festival de musique classique de Malte. France 2 a produit une émission spéciale de « Musiques au cœur » animée par Eve Ruggieri à l'occasion de ce premier festival. Depuis 1997, Simon Schembri, est professeur de guitare à la célèbre école « La Schola Cantorum » de Paris, créée par Vincent d'Indy.

Samedi 12 Mars, il a donné un superbe récital dans l'église de notre commune. Le répertoire qu'il a choisi fait de musiques espagnoles, Villa-Lobos, Albeniz, Piazzola, Lagoya, a permis de mettre en valeur une grande virtuosité, mais pas seulement, sa virtuosité est allée de pair avec une technique des nuances remarquables. Les « forte » le sont et bien, les « pianissimo » dans une sorte de murmure vont jusqu'à l'extinction du son. Belle maîtrise.



Ce concert a été organisé par la commission culturelle d'Asnières sur Oise et pour la première fois en collaboration avec l'Association « Le Tertre Martin des Arts » de Saint Martin du Tertre, qui nous apporte son expérience dans les concerts classiques. Merci à tous ceux qui nous ont aidés. Merci également aux Asniérois pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à l'artiste. PE

KERMESSE BLANCHE DE CASTILLE

La kermesse de l'école aura lieu le 25 juin 2005 au parc de Toutedeville comme l'année précédente. Elle se déroulera de 12h à 15h et sera suivie des festivités des Feux de la Saint Jean. Pour la réussite de cette manifestation, l'équipe enseignante aura besoin de parents pour animer les stands.



En partenariat avec le Centre Ornithologique de la Région IDF et les Croqueurs de Pommes d'Ile de France, le Parc Naturel Régional Oise-Pays de France a organisé la 6^e Nuit de la Chouette à la Maison du Village.

La classe de CM1/CM2 de Mme Giovagranti et CE1/CE2 de Mme Lecoannet ont participé au concours artistique sur le thème « Préservons les chouettes chevêches et les pré vergers de la Vallée de l'Ysieux ». Les œuvres des différentes classes des écoles primaires et des collèges de la Vallée de l'Ysieux ont été exposées samedi 19 mars, à Asnières sur Oise. Des mallettes pédagogiques sur le thème des oiseaux ont été remises aux classes qui ont présenté les 3 meilleures œuvres. Tout au long de l'après midi, plusieurs animations ont eu lieu : expositions, ateliers pour les enfants, parcours pédagogique avec séance diaporama sur les rapaces nocturnes, conterie pour tous pour faire vagabonder notre imagination au gré des légendes et histoires sur la chouette. Cette manifestation fut suivie de deux sorties nocturnes : une randonnée nocturne autour de Luzarches et Chaumontel, à l'écoute de la Chouette chevêche et une ballade contée autour de Luzarches. PM



Claude Krieguer & Michel Segond, Président de la Commission Communication du PNR.

L'ÉCOLE DU BOIS BONNET SUR NEIGE

C'était le 17 janvier au soir, les 42 enfants du cycle III (CE2-CM1 et CM2) de l'école de Baillon prenaient le train couchette en direction de Gap.

À eux les pistes de la station village de Chailiol, au pied du parc des Ecrins. Durant 11 jours ils ont profité du soleil et de la neige des Hautes Alpes. Au programme, ski alpin, bien sûr, mais aussi ski de fond, raquettes, luge, les secrets de l'apiculture et un petit tour à l'école d'antan.

Bref, un séjour qui laissera de superbes souvenirs dans un décor de carte postale.

D.G, messagère des enfants.

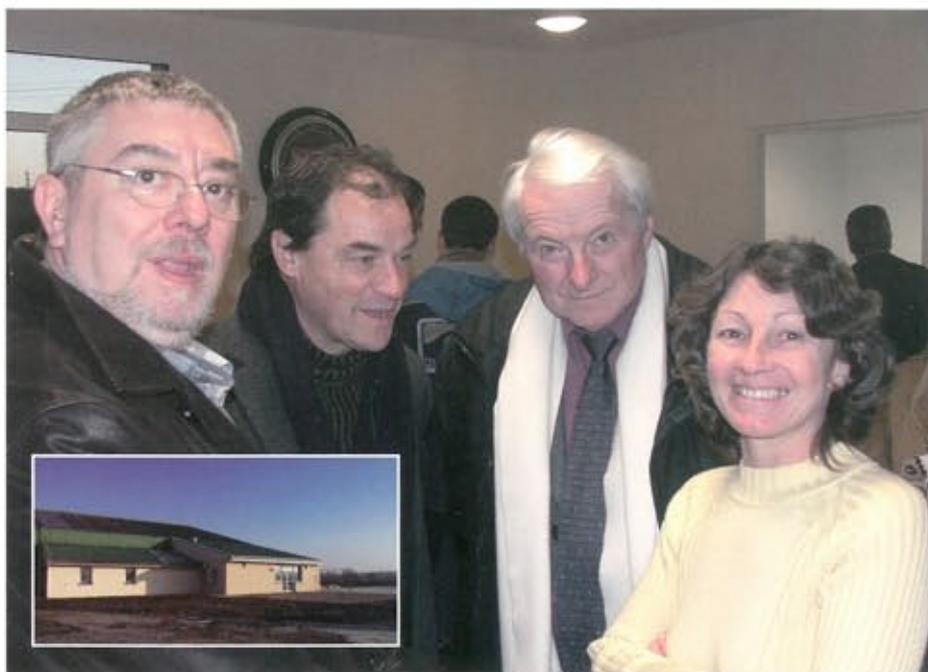
AVIS IMPORTANT

Le maire d'Asnières sur Oise informe ses administrés que LES INSCRIPTIONS SCOLAIRES DES ENFANTS NÉS EN 2002 & LES INSCRIPTIONS DES ACCUEILS PERISCOLAIRES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2005/2006 S'EFFECTUERONT IMPÉRATIVEMENT EN MAIRIE DU 1^{er} AVRIL AU 30 AVRIL 2005 VOUS DEVEZ VOUS MUNIR DU LIVRET DE FAMILLE, DU CARNET DE VACCINATION DE L'ENFANT ET DU JUSTIFICATIF DE DOMICILE



INAUGURATION DE LA SALLE DE MUSCULATION DU CTVA

Pour faire suite aux informations que nous avons diffusées dans le Trait d'Union du mois de janvier 2005, nous vous informons que le 19 février dernier, dans le cadre du SIVOM Viarmes / Asnières sur Oise, a eu lieu l'inauguration de la salle de musculation du Club de Tennis Viarmes/Asnières. Outre les élus du SIVOM et son Président, M. KRIEGUER, M. DESSE, Conseiller Général, les membres du Club et les membres du Conseil d'Administration, nous avons eu l'honneur et la joie d'accueillir Patricia FROISSARD, la toute nouvelle Présidente de la Ligue de Tennis du val d'Oise, instance dirigeant de ce sport dans notre département. Elle était également accompagnée d'André MORANCY, membre du bureau de la Ligue, chargé des relations extérieures. HW



PORTRAIT de 2 CHAMPIONNES

Ne vous fiez pas
à l'apparence
angélique de ces
deux innocentes
asnièresoises :
toutes les deux sont
championnes de
karaté !

Floriane Picard (à gauche sur la photo ci-dessous) et Charline Thegat (à droite) viennent d'être sélectionnées pour le championnat de France de karaté, grâce à leur palmarès : Floriane, dix ans, est médaillée de Bronze au championnat du Val d'Oise et médaillée d'Or du championnat Ile de France en karaté combat, catégorie poussine (- de 40 kg). Quant à Charline, douze ans et demi, elle est sortie première de ces deux compétitions, dans la catégorie Benjamine de "Kata" (forme de karaté où l'adversaire est imaginaire).



Les deux amies sont ainsi qualifiées en coupe de France qui se déroulera prochainement. Comment y sont-elles arrivées ?

Grâce à Jean-Paul et Sandrine Hebert qui les entraînent au club de Beaumont-sur-Oise. Jean-Paul est entraîneur de karaté depuis 23 ans, assisté de son épouse Sandrine. C'est à ces deux asnièresois que nous devons sans aucun doute la performance des petites championnes.

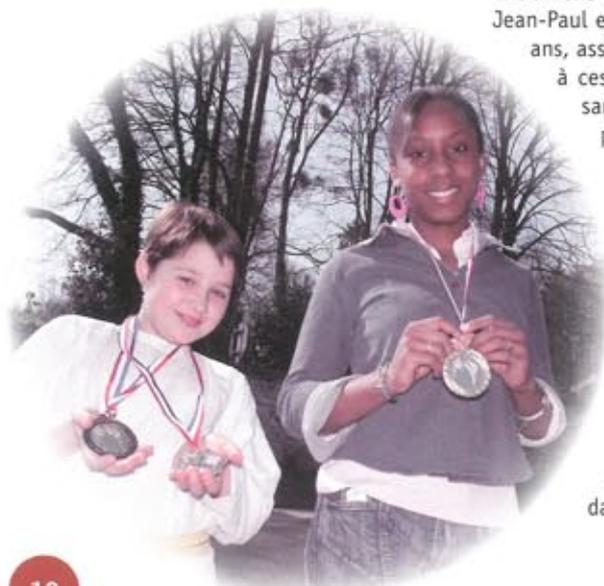
Mais Floriane semble avoir d'autres ficelles pour parfaire sa technique : nous l'avons surprise sur une console de jeux en train de mettre en pièce ses adversaires... Quoi qu'il en soit, les filles, que votre étonnante détermination remporte le succès qu'il mérite lors de l'épreuve qui vous attend le 17 avril ! Nous ne manquerons pas de communiquer vos résultats dans le prochain Trait d'Union. GG

CARTE DE VISITE

Jean-Paul Hebert - entraîneur de karaté
Sandrine Hebert - assistante
95270 Asnières sur Oise
01 30 35 35 14

LE CENTRE DE LOISIRS RECRUTE

Le centre de loisirs 2005 qui sera ouvert du lundi 4 au vendredi 29 juillet, recrute dès maintenant des animateurs titulaires du BAFA afin d'assurer l'encadrement de nos enfants. Le centre sera comme l'année précédente dirigé par Fanny Paris. Si vous êtes intéressés, veuillez adresser rapidement votre candidature (un CV et une lettre de motivation) à Monsieur le Maire d'Asnières sur Oise.



AGENDA

ASNIERES SUR OISE BAILLON • ROYAUMONT

DIMANCHE 17 AVRIL 2005

De 9h à 13h sur les chemins communaux, épreuve de VTT
« Val d'Oise Trophy »
CNS « Les Baroudeurs »

DIMANCHE 1^{ER} MAI 2005

Descente de l'Oise à 10h
Le Subaquacub Persan-Beaumont organise la descente de l'Oise en nage avec palmes. Départ barrage d'Asnières.

Déjeuner de rues à Baillon (SAB)

JEUDI 5 MAI 2005

Brocante d'Asnières sur Oise

SAMEDI 14

DIMANCHE 15 MAI 2005

Tournoi international de football (OVA FOOT)

SAMEDI 28 MAI 2005

Spectacle musical et théâtral
Tranches de Vie (DOUBLE JEU)
à la maison du village
adultes : 6 € / enfants - 15 ans 3 €

DIMANCHE 29 MAI 2005

Rando/ballade famille à pied ou à vélo sur le secteur Baillon/Lamorlaye, avec pique-nique sur le hameau (SAB)

Referendum sur la
Constitution Européenne

VENDREDI 3 JUIN 2005

Spectacle de l'école Blanche de Castille à 18h

VENDREDI 3

SAMEDI 4 JUIN 2005

Manifestation nationale vélo pour tous

DIMANCHE 5 JUIN 2005

Le cyclotourisme de Frépillon organise une rando VTT à travers les 4 forêts :
Isle-Adam, Carnelle, Chantilly, Montmorency.

DIMANCHE 19 JUIN 2005

Rando challenge.
Manifestation nationale à la Maison du Village. Toute la journée.

MARDI 21 JUIN 2005

Fête de la musique à Baillon

SAMEDI 25 JUIN 2005

Kermesse de l'école Blanche de Castille dans le parc de Toutedeville de 12 à 15h

Feux de la Saint-Jean à partir de 15h

DIMANCHE 26 JUIN 2005

3^e Rassemblement de mécaniques anciennes au Parc de Toutedeville, de 9h à 18h (Ass. des Fêtes et Loisirs)

EN JUIN 2005

« Nuit de la chauve-souris »
avec le PNR. Exposition sur ce thème à la Maison du Marais.

La date de cette manifestation sera précisée sur le site Internet d'Asnières sur Oise
www.ville-asnieres-sur-oise.fr

Conseil Municipal



ASNIERES SUR OISE BAILLON • ROYAUMONT

SÉANCE DU 8 FEVRIER 2005

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise le Maire, ou un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer les conventions avec les trois opérateurs candidats, Orange, Bouygues Telecom et SFR relatives à la location du terrain nécessaire (ancien terrain de boules proche de la RD922) à la mise en place de cette antenne pour une durée de 15 ans renouvelable par périodes de 3 ans, moyennant une redevance annuelle de 9.000 euros par opérateur.

- décide que le chemin de la Cave a vocation à devenir une voie de circulation douce (piétons, vélos, cavaliers) avec accès aux véhicules d'incendie et de secours, mais interdite à tous véhicules à moteur et sollicite la ville de Lamorlaye afin d'obtenir que cette partie du territoire soit comprise dans un Espace Naturel Sensible.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

06/02/2005

MEN Ilhane né à L'Isle-Adam - 95

04/03/2005

VANEL Alix Marie Charlotte née à Beaumont-sur-Oise - 95

27/03/2005

Thibault Sessi Maël AGUEH né à Pontoise - 95

MARIAGES

26/02/2005

LEGRAIN Michel Dominique et
LE MAGAROU Viviane Marie

03/03/2005

PREMONT Joël Robert Louis et
CARNAUD Michelle Elisabeth

DÈCÈS

29/01/2005

SEVIN ép. LECOMTE Pascale Florence
Juliette décédée à Saint-Ouen-l'Aumône

01/03/2005

DE GRAVELYN Christian Paul Eugène
décédé à Beaumont-sur-Oise

- accepte et autorise le Maire ou un Adjoint ou un Conseiller Municipal délégué à signer l'acte correspondant à la rétrocession de parcelles par la SAFER.

- approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures de marchés publics, désigne le Centre Interdépartemental de la Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France (CIG) pour exercer les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes, désigne la Commission d'appel d'offres du CIG pour être celle du groupement de commandes et décide que les dépenses inhérentes à la mise en oeuvre de la dématérialisation des procédures de marchés publics seront imputés sur le budget de l'exercice correspondant.

- accepte la candidature de Monsieur Alexandre Papadopoulos, conseiller municipal délégué, pour une durée de trois ans au sein des commissions communales de sécurité et d'accessibilité.

- autorise le Maire à lancer la procédure visant à l'incorporation dans le domaine communal de biens vacants et sans maître à savoir les propriétés situées 6, ruelle Boivin, cadastrée AD247 et 4 rue d'Asnières à Baillon, cadastrée AH 140.

SÉANCE DU 25 MARS 2005

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité,

- le compte administratif 2004, section Assainissement et section Commune.

- le compte de gestion du Percepteur 2004, section Assainissement et section Commune.

- la révision du prix de certains tarifs publics (location de salle, concessions cimetière, accueil pré et post scolaire).

- le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2005.

- la reconduction du centre aéré pour l'année 2005. Il aura lieu du 4 au 29 juillet dans les locaux du groupe scolaire Blanche de Castille et fixe la rémunération des animateurs suivant la grille indiciaire des agents d'animation.

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Équipement des Communes une subvention pour les dossiers suivants :

- le remplacement de fenêtres de l'école primaire et de la tuyauterie située dans le vide-sanitaire de l'école maternelle d'Asnières

- le réaménagement de la cuisine de la Maison du Village

- l'installation d'un panneau électronique et informatique d'informations municipales.

Le Conseil Municipal approuve à la majorité des membres présents

une augmentation de 2 % des taux des taxes directes locales à l'exception de la taxe professionnelle pour l'exercice 2005.

JL

PARTICIPATIONS • Responsable édition : Eric Thery • Articles : Ginette Bianchi - Solange Gobet - Juliette Lefort - Fanny Paris - Patricia Especel - Dominique Giovagranti - Claude Krieguer - Philippe Marcot - Hervé Windels - Michel Collin - Gilbert Glogowski • Ont également collaboré : tous les membres de la commission information • Photos : Margrith Krieguer - Philippe Marcot - Michel Collin - M. Autexier - Hervé Windels - Bernard Bigeat - Gilbert Glogowski
Corrections : Commission information • Conception graphique : Gilbert Glogowski - Euromovie (95) - Impression DDD Impressions (95).

ASNIERES SUR OISE
BAILLON • ROYAUMONT

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE D'ASNIERES SUR OISE • AVRIL 2005 • N°44

COMPTES ADMINISTRATIFS DE 1995 A 2004

(SUITE)

La volonté de l'équipe municipale est de réaliser de nombreux investissements dans notre commune, réalisations durables s'il en est, comme par exemple les ateliers Éole, les logements de la conciergerie, l'agrandissement de la maison du village, la construction d'une classe de l'école de Baillon, l'enfouissement des réseaux, la réfection des voiries, la construction d'équipements sportifs (au travers du SIVOM) et bien d'autres réalisations. C'est plus de 781.000 euros (soit plus de 5.127.000 francs) de dépenses moyennes annuelles

d'investissements qui sont réalisées dans notre commune avec pour chaque opération, la « chasse » aux subventions possibles pour notre commune.
Pour le reste, je laisse le soin à nos concitoyens d'analyser le tableau synthétique ci-dessous.

HW

SECTION INVESTISSEMENTS		2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	Dépenses Totales de 1995 à 2004 Soit 10 ans	Dépenses Moyennes Annuelles
Chapitre	Libellés	Mandats émis	Mandats émis	Mandats émis	Mandats émis	Mandats émis	Mandats émis	Mandats émis	Mandats émis	Mandats émis	Mandats émis		
21	Immobilisations corporelles (avant réforme M14)						1 692,11	11 513,06	77 920,52	Détail non significatif (Instruction comptable modifiée en 1997)			
OP 2	Trasser 97					16 647,02	76 897,61	42 366,60	1 018,42				
OP 3	Mairie - Logements communaux	65 863,71	26 505,74	17 417,09	15 149,46	41 721,80	41 618,08	7 367,44	17 575,42				
OP 4	Ecoles	34 073,63	20 592,03	90 237,09	178 445,22	39 450,36	17 046,52	33 874,44	2 739,19				
OP 5	Zone Delacoste						108 519,83	22 705,91	66 835,00				
OP 6	Voirie	378 465,34	415 912,40	210 673,61	193 251,83	39 051,59	74 296,54	228 732,23	156 345,18				
OP 7	Eglise	9 607,12	22 306,69	36 378,99	110 517,24	33 614,09	13 312,00	3 677,07					
OP 8	Maison du Village	76 849,04	31 856,85	15 151,30	5 330,63	122 492,54	9 656,99						
OP 9	Divers Bâtiments	107 091,41	340 029,85		125 437,91	21 818,40	15 721,02	6 640,05					
OPE 10	Conciergerie						26 343,84	290 389,44	14 273,67				
OPE 11	Trasser 98							2 757,80					
OP 12	Terrains Baillon					547,04	6 097,96						
OP 116	Grande rue	322 125,86		4 633,90	5 105,21								
OP 117	Presbytère				14 367,53								
OP 13	O.P.A.H.	10 977,61			-	3 851,32	2 073,77						
OP 14	Trasser 99 & Enfouissement				125 301,56	228 257,13	80 211,03						
OP 15	Ateliers Eole	408 609,34	161 303,64	2 435,16	70 096,17	15 543,77							
OP 16	Place des Martyrs & Rue du Four												
TOTAL DEPENSES REELLES		1 405 663,06 €	1 018 507,20 €	376 927,14 €	843 002,76 €	562 995,07 €	473 477,29 €	650 024,06 €	336 707,39 €	411 040,04 €	621 701,48 €	7 816 332,90 €	781 633,29 €
Remboursement des emprunts		151 905,67	139 204,92	133 542,38	113 795,44	97 636,71	103 062,62	123 776,68	77 318,12	116 050,15	59 994,71	Soit en Francs	
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISS		1 557 568,73 €	1 157 712,12 €	510 469,52 €	956 798,20 €	660 631,78 €	576 539,91 €	773 800,74 €	414 025,52 €	527 090,19 €	681 696,20 €	51 271 782,79 F	5 127 178,28 F
SECTION INVESTISSEMENTS		2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	Recettes Totales de 1995 à 2004 Soit 10 ans	Recettes Moyennes Annuelles
		Titres émis	Titres émis	Titres émis	Titres émis	Titres émis	Titres émis	Titres émis	Titres émis	Titres émis	Titres émis		
13	Subventions d'investissements (avant réforme M14)						11 178,59	191 341,84	45 273,79	Détail non significatif (Instruction comptable modifiée en 1997)			
21	Immobilisations corporelles (avant réforme M14)						6 826,43		5 253,32				
OP 2	Trasser 97					23 960,72	13 566,74						
OP 3	Mairie - Logements communaux	4 700,00	1 005,00	1 050,00	-		6 470,39		4 434,89				
OP 4	Ecoles		3 404,98	102 273,77	28 045,98	8 748,52	2 295,88	11 360,04					
OP 5	Zone Delacoste						53 357,16						
OP 6	Voirie	426 347,03	108 779,19	58 819,34	8 968,58	8 199,17	40 571,59	69 711,58	39 184,58				
OP 7	Eglise	20 424,44	9 477,00	86 445,38	5 002,46	8 281,95	701,27						
OP 8	Maison du Village	17 682,35			23 971,69	19 195,78							
OP 9	Divers Bâtiments		150 000,00		17 642,58	3 780,35							
OPE 10	Conciergerie					18 823,95	20 646,17	83 083,80					
OPE 11	Trasser 98												
OP 12	Terrains Baillon												
OP 116	Grande rue												
OP 117	Presbytère												
OP 13	O.P.A.H.						1 473,88						
OP 14	Trasser 99 & Enfouissement			53 800,48	87 326,00	20 123,27							
OP 15	Ateliers Eole	87 032,69			28 050,62								
OP 16	Place des Martyrs & Rue du Four												
TOTAL RECETTES REELLES		556 186,51 €	272 666,17 €	302 388,97 €	199 007,90 €	111 113,69 €	157 088,01 €	355 497,26 €	94 146,58 €	659 224,48 €	659 376,53 €	3 366 696,20 €	336 669,62 €
												Soit en Francs	
												22 084 079,38 F	2 208 407,94 F

SUPPLEMENT TRAIT D'UNION
N° 44 : FINANCES LOCALES
par Hervé Windels, 1^{er} Adjoint au Maire

TAUX DES TAXES LOCALES,
COMPTE ADMINISTRATIF 2004 &
BUDGET 2005

Sous la conduite de Claude KRIEGER, Maire, nous sommes dans la 10^e année d'exercice des mandats que nous ont confiés nos concitoyens. Il nous a paru important, à ce stade de notre action de présenter, en toute transparence, un dossier le plus complet possible sur les aspects essentiels des finances communales, de leur évolution, de l'évolution des taxes fiscales votées par le Conseil Municipal. Nous vous souhaitons une bonne lecture de ce dossier.

Compte-tenu des faibles variations des taux sur les 10 années écoulées de notre mandat (se reporter aux tableaux comparatifs édités dans ce volet financier de notre bulletin) et en raison de la faible évolution des dotations de l'état, et en considération du coût de fonctionnement des services communaux et des prévisions de travaux pour 2005, le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances a voté une légère augmentation de 2 % des taux d'imposition directe hors la Taxe Professionnelle. Ce qui porte les taux aux valeurs suivantes :

Taux des taxes votées au titre de l'année 2005 :

Taxe d'habitation : 13,12 % (444.768 €)
 Taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,58 % (390.127 €)
 Taxe professionnelle : 11,79 % (215.050 €)
 Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 66,41 % (29.021 €)

Total du produit recouvré : 1.078.966 €.

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, dans sa séance du 25 mars 2005 a voté le budget communal pour l'année 2005.

Ce budget volontaire répond à notre souci de continuer notre politique de travaux dans la mesure des moyens financiers de la commune pour le bien être de nos concitoyens. Nous vous présentons ci-contre une synthèse à la fois du Compte Administratif 2004 et du Budget Communal pour l'année 2005.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Libellés	Compte Administratif 2004		BUDGET 2005	
		Montants Réalisés	Pourcentage	Montants	Pourcentage
011	Charges à caractère général	510 707,35	26,02%	541 240,00	24,80%
012	Charges de Personnel	823 894,20	41,98%	894 634,94	40,99%
65	Autres charges de gestion courante	386 522,29	19,69%	398 497,64	18,26%
66	Charges financières	48 397,21	2,47%	56 111,03	2,57%
67	Charges exceptionnelles	193 068,08	9,84%	106 490,00	4,88%
68	Dotation aux amortissements				
023	Virement à la section investissement			185 649,39	8,51%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 962 589,13	100%	2 182 623,00	100%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Numéro de l'Article	NATURE	Compte Administratif 2004		BUDGET 2005	
		Montants Réalisés	Pourcentage	Montants	Pourcentage
70	Produits des services	119 711,87	5,53%	128 470,00	5,89%
73	Impôts & Taxes	1 178 054,10	54,43%	1 224 849,00	56,12%
74	Dotations & Participations	580 759,37	26,83%	615 830,00	28,22%
75	Autres produits de Gestion Courante	68 607,37	3,17%	96 928,00	4,44%
013	Atténuation de Charges	24 814,31	1,15%	9 400,00	0,43%
76	Produits Financiers	69,47	0,00%		
77	Produits exceptionnels	192 500,80	8,89%	107 146,00	4,91%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		2 164 517,29	100%	2 182 623,00	100%
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		201 928,16			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	Compte Administratif 2004		BUDGET 2005	
		Mandats émis	Restes à Réaliser repris au Budget 2005	Montants Nouveaux	Total Budget 2005
OP 3	Mairie - Logements communaux	65 863,71	100 724,05	39 456,36	140 180,41
OP 4	Ecoles	34 073,63	15 089,38	56 271,92	71 361,30
OP 5	Zone Delacoste				0,00
OP 6	Voirie	378 465,34	224 290,46	224 736,84	449 027,30
OP 7	Eglise	9 607,12	79 786,54	21 223,00	101 009,54
OP 8	Maison du Village	76 849,04	2 533,13	17 626,21	20 159,34
OP 9	Divers Bâtiments	107 091,41	50 144,97	5 000,00	55 144,97
OP 116	Grande rue	322 125,86	2 271,63		2 271,63
OP 15	Ateliers Ecole	400 609,34	50 670,03	9 542,88	60 212,91
OP 16	Place des Martyrs & Rue du Four		2 990,00	511 724,53	514 714,53
TOTAL DEPENSES REELLES		1 394 685,45	528 500,19	885 581,74	1 414 081,93
Remboursement des emprunts		151 905,67	1 006,19	172 280,17	173 286,36
TOTAL DEPENSES SECTION INVESTISS		1 546 591,12	529 506,38	1 057 861,91	1 587 368,29
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
		Compte Administratif 2004		BUDGET 2005	
		Titres émis	Restes à Recouvrer repris au Budget 2005	Montants Nouveaux	Total Budget 2005
OP 3	Mairie - Logements communaux	4 700,00	32 205,29		32 205,29
OP 4	Ecoles		7 527,00	10 925,71	18 452,71
OP 5	Zone Delacoste		3 800,00	224,73	4 024,73
OP 6	Voirie	426 347,03	100 521,27	35 312,07	135 833,34
OP 7	Eglise	20 424,44	21 916,28		21 916,28
OP 8	Maison du Village	17 682,35	12 701,70	3 573,11	16 274,81
OP 9	Divers Bâtiments				0,00
OP 116	Grande rue		61 618,93		61 618,93
OP 15	Ateliers Ecole	87 032,69	18 634,06		18 634,06
OP 16	Place des Martyrs & Rue du Four			180 151,95	180 151,95
TOTAL RECETTES REELLES		556 186,51	258 924,53	230 187,57	489 112,10
					0,00
001	Solde d'excédent reporté			9 313,99	9 313,99
10222	Fonds de compensation TVA			107 114,70	107 114,70
10223	Taxe Locale d'Equipement			14 891,19	14 891,19
16	Emprunts & Dettes assimilées		153 382,76		153 382,76
16	Besoin budgétaire de financement			320 000,00	320 000,00
19	Plus Values de cession		4 475,00	33 849,71	38 324,71
21	Cessions immobilisations corporelles		1 525,00	66 126,29	67 651,29
Affectation du résultat 2004				201 928,16	201 928,16
021	Virement de la section fonctionnement			185 649,39	185 649,39
TOTAL RECETTES		556 186,51	418 307,29	1 169 061,00	1 587 368,29

SECTION FONCTIONNEMENT		2004			2003			2002			
Chapitre	Libellés	Montants	%	Variation 2004/2003	Montants	%	Variation 2003/2002	Montants	%	Variation 2002/2001	Mo
011	Charges à caractère général	510 707	26,02%	25,85%	405 796	24,63%	-24,62%	538 336	27,34%	45,12%	
012	Charges de Personnel	823 894	41,98%	3,74%	794 165	48,21%	0,73%	788 403	40,04%	8,47%	
65	Autres charges de gestion courante	386 522	19,69%	0,21%	385 721	23,41%	-34,04%	584 802	29,70%	-1,01%	
66	Charges financières	48 397	2,47%	8,61%	44 560	2,71%	-9,19%	49 068	2,49%	-21,40%	
67	Charges exceptionnelles	193 068	9,84%	NS	17 103	1,04%	103,02%	8 424	0,43%	-90,86%	
	Dotation aux amortissements										
	TOTAL DEPENSES	1 962 589 €	100%	19,14%	1 647 345 €	100%	-16,34%	1 969 032 €	100%	6,80%	1 84
70	Produits des services	119 712	5,53%	7,42%	111 444	5,31%	-42,99%	195 467	9,04%	78,37%	
73	Impôts & Taxes	1 178 054	54,43%	12,07%	1 051 136	50,07%	-19,72%	1 309 356	60,56%	4,80%	1
74	Dotations & Participations	580 759	26,83%	-8,36%	633 773	30,19%	13,89%	556 478	25,74%	3,34%	
75	Autres produits de Gestion Courante	68 607	3,17%	-32,87%	102 199	4,87%	36,94%	74 630	3,45%	12,98%	
	Autres produits divers	217 385	10,04%	8,30%	200 716	9,56%	664,16%	26 266	1,21%	-75,74%	
	TOTAL RECETTES	2 164 517 €	100%	3,11%	2 099 267 €	100%	-2,91%	2 162 196 €	100%	4,36%	2 07

COMPTES ADMINISTRATIFS DE 1995 A 2004

Au terme de 10 ans de mandat, il m'a paru intéressant de donner à nos concitoyens la synthèse des chiffres des finances de notre commune de 1995 au travers des Comptes Administratifs annuels.

Chacun fera sa propre analyse des chiffres que je communique tant en fonctionnement qu'en investissements. Je me permettrai simplement les quelques observations suivantes :

- En matière de charges de fonctionnement, c'est bien la masse salariale qui représente toujours la part la plus importante des dépenses de fonctionnement. Cependant, les salaires sont contenus et par ailleurs, des services nouveaux comme par exemple le pré et post-scolaire sont apparus dans notre commune depuis 10 ans.
- En matière de recettes de fonctionnement, nous constatons que les impôts directs représentent chaque année plus de la moitié des recettes de notre commune et que les dotations & participations (subventions diverses et dotations de l'état) représentent, en règle générale, le quart de nos recettes.

Les deux années 1995 et 1996 sont isolées ci-dessous car elles ne peuvent se comparer poste par poste avec les autres années en raison d'une réforme de la comptabilité publique en 1997.

La volonté qui anime l'action de votre Conseil Municipal est marquée par celle de produire de la capacité de financement pour poursuivre notre politique d'investissement pour assurer encore et toujours le bien être et le mieux vivre des Asniérois. Je profite également de cette information financière pour remercier les membres successifs de la commission des finances pour le travail accompli au fur et à mesure de toutes ces années.

SECTION FONCTIONNEMENT (suite)		1996			1995	
Chapitre	Libellés	Montants	%	Variation 1996/1995	Montants	%
60	Denrée & Fournitures	85 396	5,78%	1,94%	83 772	5,64%
61	Frais de Personnel	563 794	38,15%	-1,87%	574 561	38,71%
62	Impôts et Taxes	10 191	0,69%	96,30%	5 192	0,35%
63	Travaux et Services Extérieurs	180 185	12,19%	8,76%	165 671	11,16%
64	Participations et Contingents	393 364	26,62%	7,93%	364 467	24,56%
65	Allocations et Subventions	59 887	4,05%	-27,64%	82 757	5,58%
66	Frais de Gestion Générale	61 311	4,15%	-3,80%	63 733	4,29%
67	Frais Financiers	121 091	8,19%	-10,22%	134 878	9,09%
68	Dotations aux Amortiss. & Provis.	2 162	0,15%			
69	Autres Charges Exceptionnelles	28	0,00%	-86,71%	213	0,01%
82	Produits Antérieurs	421	0,03%	-95,32%	8 994	0,61%
	TOTAL DEPENSES	1 477 828	100,00%	-0,43%	1 484 238	100,00%
70	Produits d'Exploitation	240 586	13,23%	6,47%	225 972	12,70%
71	Produits Domaniaux	25 078	1,38%	40,64%	17 831	1,00%
72	Produits Financiers	25	0,00%	0,00%	25	0,00%
73	Recouvrement Subventions	108 579	5,97%	4,37%	104 031	5,85%
74	Dotations de l'Etat	356 332	19,60%	5,08%	339 094	19,06%
75	Impôts Indirects	27 239	1,50%	-2,83%	28 031	1,58%
76	Impôts Directs (Autres)	33 237	1,83%	5,40%	31 534	1,77%
77	Contributions Directes	938 371	51,61%	12,09%	837 148	47,05%
79	Produits Exceptionnels	0	0,00%	-100,00%	3	0,00%
82	Produits Antérieurs	88 877	4,89%	-54,55%	195 559	10,99%
	TOTAL RECETTES	1 818 324	100,00%	2,20%	1 779 227	100,00%

TAUX DE LA TAXE SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

Le 8 mars 2005, les délégués des communes auprès du Syndicat TRI OR (collecte et traitement des Ordures Ménagères) votaient le Compte Administratif 2004 et le budget 2005 du Syndicat. Une bonne nouvelle, le taux de la Taxe sur les Ordures Ménagères, pour la 2ème année consécutive, reste inchangé. Cependant, votre Taxe subira une augmentation due à la variation annuelle des bases de calcul. Je vous invite à vous reporter au prochain numéro du bulletin d'information INFO TRI qui vous parviendra en avril, celui-ci sera en effet consacré pour partie aux finances du Syndicat TRI OR et vous aurez ainsi le détail du compte administratif 2004 et le budget 2005.

2001			2000			1999			1998			1997	
Montants	%	Variation 2001/2000	Montants	%	Variation 2000/1999	Montants	%	Variation 1999/1998	Montants	%	Variation 1998/1997	Montants	%
370 964	20,12%	1,32%	366 119	22,10%	3,34%	354 299	21,35%	0,79%	351 536	21,93%	-2,87%	361 908	23,76%
726 848	39,42%	4,12%	698 055	42,14%	10,47%	631 871	38,08%	4,64%	603 832	37,67%	3,88%	581 303	38,16%
591 299	32,07%	10,20%	536 588	32,39%	-7,88%	582 511	35,10%	5,17%	553 853	34,55%	20,51%	459 608	30,17%
62 424	3,39%	12,95%	55 267	3,34%	3,92%	53 183	3,20%	-39,30%	87 613	5,47%	-21,08%	111 009	7,29%
92 201	5,00%	NS	512	0,03%	NS	35 425	2,13%	NS	3 852	0,24%	-46,57%	7 208	0,47%
						2 162	0,13%		2 162	0,13%		2 162	0,14%
1 437 36 €	100%	11,30%	1 656 541 €	100%	-0,18%	1 659 450 €	100%	3,53%	1 602 847 €	100%	5,23%	1 523 198 €	100%
109 583	5,29%	-8,96%	120 372	6,19%	-3,59%	124 849	6,58%	10,49%	112 996	6,17%	9,57%	103 128	6,04%
249 384	60,30%	0,94%	1 237 713	63,66%	7,05%	1 156 233	60,91%	-0,42%	1 161 092	63,41%	6,67%	1 088 506	63,74%
538 499	25,99%	11,00%	485 144	24,95%	-6,38%	518 191	27,30%	17,20%	442 147	24,15%	2,49%	431 386	25,26%
66 058	3,19%	-6,56%	70 698	3,64%	-1,24%	71 584	3,77%	3,32%	69 287	3,78%	6,49%	65 064	3,81%
108 267	5,23%	255,51%	30 454	1,57%	11,25%	27 376	1,44%	NS	45 447	2,48%	132,77%	19 524	1,14%
1 717 91 €	100%	6,55%	1 944 381 €	100%	2,43%	1 898 232 €	100%	3,67%	1 830 969 €	100%	7,22%	1 707 608 €	100%

ETUDE SUR LA VARIATION DES TAUX DE 1995 A 2004						
Libellés	2004			1995		
	Taux	Produit recouvré	Variation des taux 2004/1995	Variation des produits 2004/1995	Taux	Produit recouvré
Taxe d'habitation	12,86%	422 065,20 €	0,16%	125 672,30 €	11,45%	296 392,90 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	16,25%	372 937,50 €	0,26%	117 931,15 €	14,47%	255 006,35 €
Taxe Professionnelle	11,79%	192 412,80 €	0,00%	37 902,82 €	11,79%	154 509,98 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	65,09%	27 663,25 €	4,13%	6 722,09 €	57,96%	20 941,16 €
TOTAL		1 015 078,75 €				726 850,39 €
Variation de la recette		2004/2003	39,65%	288 228,36 €		

Hormis pour l'année 1996, année où la nécessité absolue d'augmenter sensiblement les taux a fait loi, l'équipe municipale a toujours eu la volonté de maîtriser les taux d'imposition de nos concitoyens. Les augmentations de taux de 2002 et de 2003 n'ont couvert que les services nouveaux mis en place.

Au-delà de ces deux années, les taux d'imposition dans notre commune sont restés stables. Seules, les variations des bases ont permis les évolutions des recettes globales des impôts directs, cet aspect ressort bien dans le taux de variation des produits qui s'établit à 39,64 %.

Cependant, si l'on établit une moyenne arithmétique de variation sur les 10 ans analysés, nous obtenons la somme de 28.822 euros d'augmentation annuelle des recettes d'impôts directs de notre commune, ce qui est somme toutes, une somme raisonnable en matière de variation de pression fiscale sur nos concitoyens.

Le tableau ci-dessus illustre bien cette analyse puisqu'il fait apparaître la modicité des augmentations des taux des taxes de 1995 à 2004 votés par votre Conseil Municipal, soit sur une période significative de 10 ans.